



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 27 août 2025 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Frédéric Cossette, directeur général adjoint développement, maintien et entretien des infrastructures, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250827-2582

RENOUVELLEMENT - MANDATS - COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION DE LA VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de renouveler le mandat des conseillers municipaux suivants pour siéger au Comité d'étude des demandes de démolition de la Ville de Laval, et ce, jusqu'aux élections municipales du 2 novembre 2025:

M. Pierre Brabant, conseiller municipal, à titre de président;
Mme Seta Topouzian, conseillère municipale, à titre de membre;
M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membre.

(SD-2025-4477)

CE-20250827-2583

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RADIATION - HYPOTHÈQUE - LOT 1 785 066

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de consentir à la radiation de l'hypothèque publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 14 193 600 contre le lot 1 785 066 du cadastre du Québec;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-4390)



CE-20250827-2584

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RADIATION -
HYPOTHÈQUE - LOT 1 785 082

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de consentir à la radiation de l'hypothèque publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 16 514 481 contre le lot 1 785 082 du cadastre du Québec;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-4394)

CE-20250827-2585

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser le Centre de services scolaire de Laval à relier des bâtiments municipaux au réseau de fibre optique de la Ville, dans le cadre du programme de «Désuétude fibre optique» et du projet de «Berge des baigneurs - Volet TI», au montant de 300 689,47 \$.

(CT:1860750)
(SD-2025-4080)

CE-20250827-2586

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13174-F - AUTORISATION -
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13174-F, un montant de 258 100 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation au Centre de services scolaire de Laval de relier les bâtiments municipaux au réseau de fibre optique de la Ville, dans le cadre du programme de «Désuétude fibre optique» et du projet de «Berge des baigneurs - Volet TI» par le conseil municipal.

(CT:1860750)
(SD-2025-4080)



CE-20250827-2587 DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 16 472 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du mandat du Centre de services scolaire de Laval pour relier des bâtiments municipaux au réseau de fibre optique de la Ville, dans le cadre du projet de «Berge des baigneurs - Volet TI», et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnement à l'autorisation dudit mandat par le conseil municipal.

(CT:1860750)
(SD-2025-4080)

CE-20250827-2588 RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13216

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13216 modifiant le Règlement L-12930 décrétant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer les coûts attribuables aux travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sous la rue Augier et une partie de la Terrasse Bouvrette et décrétant le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

(SD-2025-4184)

CE-20250827-2589 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13216

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13216 modifiant le Règlement L-12930 décrétant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer les coûts attribuables aux travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sous la rue Augier et une partie de la Terrasse Bouvrette et décrétant le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

(SD-2025-4184)



CE-20250827-2590	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13216
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13216 modifiant le règlement L-12930 décrétant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer les coûts attribuables aux travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sous la rue Augier et une partie de la Terrasse Bouvrette et décrétant le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale. (SD-2025-4184)	
Les discussions sur le point 28.2 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.	
CE-20250827-2591	RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT DOS-3078
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-3078, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service d'entretien et de réparation de compresseurs Sullair pour la station d'eau potable Chomedey, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix du 30 juin 2025 et des documents de demande de prix: Équipement Comairco ltée 278 936,32 \$. (CT:1858539) (SD-2025-3663)	
CE-20250827-2592	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2990
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2990, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service d'entretien et de réparation des systèmes CVCA aux stations Pont-Viau et Chomedey, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres: Névé Réfrigération inc.	



289 286,01 \$.

(CT:1860185)
(SD-2025-4004)

CE-20250827-2593

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3021

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3021, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de contenants pour les matières résiduelles des bâtiments municipaux, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

NI Produits inc.
lot 1
891 056,25 \$;

lot 2
143 718,75 \$.

(CT:1860448)
(SD-2025-4047)

CE-20250827-2594

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-3138

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-3138, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service d'inspection, d'entretien, de réparation mécanique et de fourniture de pièces pour équipements de marque Case, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix du 23 juillet 2025 et des documents de demande de prix:

Terapro Construction (Longus Équipement inc.)
1 004 369,86 \$.

(CT:1860705)
(SD-2025-4071)

CE-20250827-2595

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉSILIATION DE
CONTRAT DOS-2159



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de résilier le lot 2 du contrat DOS-2159 adjugé à Groupe Richer inc. au montant de 280 683,75 \$, par la résolution CM-20240409-363, pour l'acquisition de rouleaux de tourbe réguliers et géants, pour une période de 2 ans;

de payer les services rendus jusqu'à la date de résiliation effective.

(SD-2025-4379)

Les discussions sur le point 40.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250827-2596

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - MARIE-ANNE LAHLOUH ET JOSEPH KURDY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-22 de Marie-Anne Lahlouh et Joseph Kurdy, propriétaires, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de l'ajout d'un 3e logement dans le sous-sol d'une habitation de 2 logements existante sur le lot 1 471 605 du cadastre du Québec en retour d'une compensation d'un montant de 546 \$, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-274.

(SD-2025-4244)

Au point 43.2, un citoyen était présent dans la salle et s'est adressé aux élus pour exprimer ses arguments. Des vérifications supplémentaires seront faites.

Les discussions sur le point 43.2 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250827-2597

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - BRYAN
SOSA HERNANDEZ ET JAEI MASSÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0078 de Bryan Sosa Hernandez et Jael Massé, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 267 195 du



cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-280.

(SD-2025-4256)

CE-20250827-2598

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - ISREAL ZUSSMAN ET ESTHER CHANA JUNGREIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-83 de Isreal Zussman et Esther Chana Jungreis, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour le bâtiment principal existant sur le lot 1 255 787 du cadastre du Québec, 980, boulevard Arthur-Sauvé, l'aménagement d'un escalier dans la cour avant secondaire sud-est et la cour avant donnant accès au 2e étage, alors qu'en cour avant et avant secondaire, un escalier peut seulement donner accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-265.

(SD-2025-4259)

CE-20250827-2599

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-86 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 6 651 976 (lots projetés 6 695 339 et 6 695 340) du cadastre du Québec, 1-3, place du Souvenir:

1. une marge avant maximale de 95 mètres sur le lot projeté 6 695 339 dudit cadastre, alors qu'un maximum de 3 mètres est prescrit;
2. une marge latérale gauche minimale nulle sur le lot projeté 6 695 339 dudit cadastre, alors qu'un minimum de 3 mètres est prescrit;
3. une marge arrière minimale de 3 mètres sur le lot projeté 6 695 339 dudit cadastre, alors qu'un minimum de 6 mètres est prescrit;
4. aucun front bâti sur rue sur le lot projeté 6 695 339 dudit cadastre, alors qu'un minimum de 50 % est prescrit;
5. une largeur minimale de bâtiment 15 mètres sur le lot projeté 6 695 339 dudit cadastre, alors qu'un minimum de 20 mètres est prescrit;
6. une largeur minimale de lot de 6 mètres sur le lot projeté 6 695 339



dudit cadastre, alors qu'un minimum de 11 mètres est prescrit;

7. des remblais et déblais sur les lots projetés 6 695 339 et 6 695 340 dudit cadastre qui modifient le niveau du terrain de plus de 0,5 mètre de hauteur par rapport au niveau existant, alors qu'un remblai ou le déblai ne peut modifier le niveau d'un terrain de plus de 0,5 mètre de hauteur par rapport au niveau existant;

8. une proportion maximale du terrain en surface carrossable de 29 % sur le lot projeté 6 695 340, alors qu'un maximum de 10 % est prescrit;

9. la partie extérieure du mur de fondation du bâtiment principal sur le lot projeté 6 695 340 dudit cadastre n'est pas recouverte d'un des matériaux de revêtement extérieur recouvrant le mur du rez-de-chaussée qui surplombe le mur de fondation à une hauteur de 1,4 mètre du côté de la façade principale secondaire, alors que cette partie doit être recouverte d'un tel matériau de revêtement extérieur à une hauteur de 0,3 mètre;

10. une génératrice installée au sol sur le lot projeté 6 695 340 dudit cadastre, alors qu'un tel équipement accessoire est prohibé au sol lorsque le type d'utilisation des cours autorisé est «B»;

11. une largeur maximale de bâtiment de 120 mètres sur le lot projeté 6 695 340 dudit cadastre, alors qu'un maximum de 85 mètres est prescrit;

12. une marge arrière minimale nulle sur le lot projeté 6 695 340 dudit cadastre, alors qu'un minimum de 6 mètres est prescrit;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-266.

(SD-2025-4261)

CE-20250827-2600

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - BENOÎT ROBITAILLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-87 de Benoît Robitaille, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la résidence unifamiliale projetée sur le lot 5 516 148 du cadastre du Québec, rue de Venise:

une hauteur maximale de plancher du rez-de-chaussée de 2,1 mètres, alors qu'un maximum de 1,5 mètre est prescrit;

une hauteur maximale de bâtiment de 10,4 mètres, alors qu'un maximum de 9 mètres est prescrit;



et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-267.

(SD-2025-4262)

CE-20250827-2601

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE REFUSÉE -
LAURENT BRABANT ET MONICA HINCAPIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-89 de Laurent Brabant et Monica Hincapie, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour une habitation d'un logement existante sur le lot 1 357 156 du cadastre du Québec, 7542, boulevard Lévesque Est:

1. une proportion minimale de la cour avant en surface végétale de 9 % au lieu d'un minimum de 40 %;
2. un empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale avant de 100 % au lieu d'un maximum de 50 %;

et ce, considérant:

l'argumentaire du requérant;

que les conditions afférentes aux exigences d'octroi d'une dérogation mineure prescrites par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme ne sont pas respectées;

que les travaux effectués ne respectent pas les plans approuvés au permis de construction;

que la dérogation demandée ne respecte pas l'objectif 1.3 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval;

conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-268.

(SD-2025-4263)

CE-20250827-2602

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - MARIE-
ANNE LAHLOUH ET JOSEPH KURDY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-90 de Marie-Anne Lahlouh et Joseph Kurdy, propriétaires, à l'effet d'autoriser,



pour un bâtiment existant sur le lot 1 471 605 du cadastre du Québec, 2350-2352, rue de Melbourne:

un empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale avant maximal de 65 % au lieu de 30 %;

une entrée charretière d'une largeur de 5,63 mètres au lieu d'un maximum de 5,5 mètres;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-269.

(SD-2025-4264)

CE-20250827-2603

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
GESTION CROWN INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-91 de Gestion Crown inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 627 914 du cadastre du Québec, 1355, avenue de Valleyfield:

une marge avant minimale de 4,6 mètres au lieu d'un minimum de 6 mètres;

une marge arrière minimale de 0,2 mètre au lieu d'un minimum de 3 mètres;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-270.

(SD-2025-4265)

CE-20250827-2604

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - BRYAN
SOSA HERNANDEZ ET JAEI MASSÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-100 de Bryan Sosa Hernandez et Jael Massé, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour l'agrandissement d'un bâtiment existant sur le lot 1 267 195 du cadastre du Québec, 2445, rue de la Perdriole, une proportion du matériau de revêtement extérieur dominant sur la façade principale avant de 49,5 % au lieu de 60 %, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-271.



(SD-2025-4266)

CE-20250827-2605 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0100 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre le lotissement pour l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel de 2 étages sur le lot 6 651 976 (lots projetés 6 695 339 et 6 695 340) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-276.

(SD-2025-4278)

CE-20250827-2606 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0017 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment institutionnel de 2 étages sur le lot 6 651 976 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-277.

(SD-2025-4280)

CE-20250827-2607 ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter l'établissement d'une servitude, réelle et perpétuelle, de stationnement conformément à l'article 490 du Code de l'urbanisme, laquelle aura pour effet de permettre l'utilisation par le propriétaire du lot 6 651 976 (lot projeté 6 695 340) du cadastre du Québec de 36 cases de stationnement extérieures situées sur le lot adjacent 1 165 669 dudit cadastre;

d'accepter l'établissement d'une servitude, réelle et perpétuelle, de stationnement conformément à l'article 490 du Code de l'urbanisme, laquelle aura pour effet de permettre l'utilisation par le propriétaire du lot 6 651 976 (lot projeté 6 695 339) dudit cadastre de 7 cases de stationnement extérieures situées sur le lot adjacent 6 651 976 (lot



projeté 6 695 340) dudit cadastre;

d'accepter l'établissement d'une servitude, réelle et perpétuelle, de passage et d'entretien d'une conduite d'égout, conformément à l'article 5.01.01 du Règlement numéro L-11870 concernant les branchements d'aqueduc et d'égouts, le drainage et la gestion des eaux de ruissellement sur la propriété privée, les travaux connexes et remplaçant le Règlement L-5057 et ses amendements, par le propriétaire du lot 6 651 976 (lot projeté 6 695 340) dudit cadastre sur le lot adjacent 6 651 976 (lot projeté 6 695 339) dudit cadastre laquelle aura pour effet de permettre le passage, et l'entretien d'une conduite d'égout traversant le lot 6 651 976 (lot projeté 6 695 339) dudit cadastre afin de brancher le lot 6 651 976 (lot projeté 6 695 340) dudit cadastre à la conduite principale;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis ainsi que le Service des innovations et technologies à préparer les plans et descriptions techniques requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-4393)

CE-20250827-2608

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de panneaux de signalisation interdisant le virage à droite au feu rouge en tout temps et à toutes les approches de l'intersection du boulevard de la Concorde Est et de la rue De Callières, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50383-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 5 août 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-4315)

CE-20250827-2609

APPROBATION - CONTRAT DE LOCATION LOCAUX ET AUTRES 1 - CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat de location locaux et autres 1 à intervenir entre la Ville de Laval et La Cité de la Culture et du sport de Laval concernant les services techniques et d'accueil liés à l'utilisation de la



Place Bell pour la réalisation du concert anniversaire du 60e anniversaire de Laval, au montant maximal de 166 713,75 \$;

d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1859993)
(SD-2025-3976)

CE-20250827-2610

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION AMICALE DES JEUNES ET PARENTS AGAPE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association Amicale des Jeunes et Parents AGAPE inc. concernant le versement d'une subvention au montant de 160 809 \$, pour la réalisation du projet «Diminution de la délinquance juvénile autour d'établissements scolaires anglophones», et ce, dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1862443)
(SD-2025-4356)

CE-20250827-2611

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE COMMUNAUTAIRE VAL-MARTIN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre communautaire Val-Martin concernant le versement d'une subvention au montant de 125 759 \$, pour la réalisation du projet «Tissées serrées», et ce, dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1862443)
(SD-2025-4356)



CE-20250827-2612

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de services scolaire de Laval concernant le versement d'une subvention au montant de 318 013 \$, pour la réalisation du projet «Recherche action sur le climat scolaire interculturel», et ce, dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1862446)
(SD-2025-4357)

CE-20250827-2613

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
PROTOCOLE D'ENTENTE - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI
DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Carrefour jeunesse-emploi de Laval concernant le versement d'une subvention au montant de 302 434 \$, pour la réalisation du projet «Projets de prévention du CJE», et ce, dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1862446)
(SD-2025-4357)



À 9 h 14, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière